

Prix de l'Académie nationale de Pharmacie

PRIX DE THÈSES

- **des Sciences physico-chimiques**
doté par Aventis-Pasteur, Groupe Sanofi-Aventis
- **des Sciences biologiques**
doté par les Laboratoires Pfizer
- **des Sciences du Médicament**
doté par les Laboratoires Aventis Pharma
- **des Sciences de la Santé publique et Environnement**
doté par les Laboratoires Théa (ex : Sciences de la Nature et de la Vie)

Ces quatre prix sont destinés à récompenser les auteurs de travaux de qualité ayant abouti à la soutenance, en France, d'une *thèse de Doctorat d'Université* depuis moins de deux ans à la date de candidature. Deux prix peuvent être décernés dans chacun de ces quatre domaines scientifiques.

- **des Sciences pharmaceutiques**
doté par la Société des Docteurs en Pharmacie d'Expression française

Ce Prix est ouvert dans toutes les disciplines, mais pour des thèses de *Doctorat d'Université* exclusivement réservé aux pharmaciens non seulement de la métropole mais aussi de pays francophones.

L'attribution d'un Prix de Thèse donne droit, en plus du titre de lauréat de l'Académie nationale de Pharmacie, à une médaille gravée au nom du lauréat et, éventuellement, à une somme en espèces résultant de dotations par des sociétés pharmaceutiques nommément désignées au palmarès.

PRIX DE NOTORIÉTÉ

- **Prix de l'Ordre national des Pharmaciens**

Deux prix dotés par l'Ordre national des Pharmaciens sont décernés chaque année (candidatures proposées par les jurys de l'Académie).

Années impaires :

- ✓ Un prix d'une valeur de 3 000 €, destiné à récompenser *un pharmacien de nationalité française* pour des travaux ou publications concernant l'*analyse médicale (Biologie médicale)*.
- ✓ Un prix d'une valeur de 3 000 €, destiné à récompenser *un pharmacien de nationalité française* pour des travaux intéressant la *législation, la jurisprudence, la déontologie* ou la *sociologie pharmaceutique, l'histoire* de la Pharmacie, la *pharmacopée* ou, plus généralement, tous travaux se rapportant aux attributions de l'Ordre national des Pharmaciens (**Déontologie, Histoire, Pharmacopée**).

Années paires :

- ✓ Un prix d'une valeur de 3 000 €, destiné à récompenser *un pharmacien de nationalité française*, en exercice ou *ayant exercé pendant 25 ans* au moins, pour ses publications, ses travaux honorant la profession, ou dont la vie professionnelle peut être *citée en exemple (Vie professionnelle)*.
- ✓ Un prix d'une valeur de 3 000 €, destiné à récompenser un auteur ou plusieurs auteurs travaillant en collaboration, *de nationalité française, pharmaciens ou non pharmaciens*, pour des travaux originaux ayant contribué à *enrichir la thérapeutique d'un médicament nouveau (Médicament nouveau)*.

L'attribution d'un prix de l'Ordre national des Pharmaciens ne peut que très exceptionnellement être faite à un membre d'un Conseil de l'Ordre, à un pharmacien appartenant à l'un des services de l'Ordre ou à un membre de l'Académie nationale de Pharmacie. Les personnes, membres à la fois d'un Conseil de l'Ordre et de l'Académie nationale de Pharmacie, ne peuvent concourir à aucun de ces prix.

- **Prix de la Pharmacie francophone**

Prix d'une valeur de 3 800 € décerné chaque année impaire à un *Pharmacien de nationalité étrangère*. Les Correspondants étrangers de l'Académie ne peuvent pas postuler à ce prix. L'Académie nationale de Pharmacie par l'attribution de ce Prix se donne comme objectif de récompenser, de promouvoir et de mettre en valeur :

- soit les travaux scientifiques de qualité et récents ayant abouti à la soutenance d'une thèse de Doctorat d'Université (ou de niveau équivalent) par un jeune chercheur ;
- soit des travaux scientifiques ou des publications de qualité intéressant les Sciences pharmaceutiques et biologiques d'un chercheur ou d'une équipe de recherche ;
- soit un Pharmacien pour ses publications, ses travaux ou l'ensemble de ses activités professionnelles, honorant la Profession ou dont la vie professionnelle peut être citée en exemple.

En outre, l'attribution de ce Prix donne droit au titre de lauréat de l'Académie nationale de Pharmacie, à une médaille gravée au nom du récipiendaire et à la remise d'un exemplaire du Dictionnaire des sciences pharmaceutiques et biologiques.

PRIX DOTÉS PAR DES SOCIÉTÉS OU ORGANISMES PROFESSIONNELS

- **Prix de l'Internat en Pharmacie des Hôpitaux de Paris et de sa Région**

Prix d'une valeur de 1 500 € fondé par l'Association des Anciens Internes et Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Paris et destiné à encourager un *interne ou un ancien interne en Pharmacie* des Hôpitaux de la Région Île de France, âgé de moins de 35 ans, poursuivant des travaux de recherche dans le domaine des *Sciences pharmaceutiques ou de la Biologie*.

- **Prix du Comité d'Éducation sanitaire (CESPHARM)**

Prix d'une valeur de 500 €, destiné à récompenser un *diplômé pharmacien* de nationalité française qui, par son action, ses ouvrages ou ses travaux, a contribué à développer *l'éducation sanitaire et sociale* dans notre pays.

- **Prix Maurice BOUVET & Henri BONNEMAIN**

Prix annuel d'une valeur de 1 000 €, doté à parts égales par la Société d'Histoire de la Pharmacie et la famille BONNEMAIN, destiné à récompenser l'auteur d'une Thèse ou d'un travail relatif à *l'Histoire de la Pharmacie*, et rédigé en langue française et *publié préférentiellement depuis moins de deux ans*.

A équivalence de mérites, la préférence sera donnée à un candidat titulaire du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie ou d'un diplôme équivalent de l'Union européenne.

- **Prix de la Société des Anciens Élèves du Val de Grâce et de l'École du Service de Santé des Armées de Lyon (S.A.V.L.)**

Ce prix de 460 € est destiné à récompenser un *pharmacien chimiste des armées en activité*, auteur du meilleur travail ayant fait l'objet d'une thèse de doctorat ou d'une publication scientifique au cours des deux dernières années. En l'absence de candidature de pharmacien chimiste des armées en activité, ce prix peut être attribué à un *pharmacien chimiste de réserve* ou, exceptionnellement, à un *pharmacien civil* dans la mesure où la thèse de doctorat ou la publication scientifique susvisée se rapporte à des *activités intéressant le service de santé des armées* ou concernant l'histoire de la *pharmacie militaire* ou des pharmaciens militaires.

- **Prix Sanofi-Aventis**

Prix d'une valeur de 1 000 €, destiné à récompenser un chercheur, de *préférence interne* ou *ancien interne en pharmacie*, pour des travaux dans le *domaine de la Biologie*, susceptibles de donner lieu à des *applications pharmaceutiques ou diagnostiques*.

- **Prix du LEEM Recherche**

Prix d'une valeur de 800 € destiné à récompenser un travail scientifique réalisé par un jeune pharmacien dans le cadre d'un mémoire de fin d'études universitaires. La préférence sera donnée à un travail en rapport avec des *nouvelles méthodes d'étude de médicament*.

- **Prix OPAL**

Prix d'une valeur de 1 500 € décerné chaque année et destiné à récompenser des travaux originaux de Doctorat d'Université ou de niveau équivalent, ayant pour thèmes soit la recherche de méthodes substitutives permettant de limiter le recours à l'animal de laboratoire soit la mise au point de techniques améliorant le bien-être des animaux tant au cours des expérimentations que dans leur hébergement.

- **Bourses en partenariat**

Deux bourses d'un montant de 5 000 € chacune sont dotées par les Laboratoires Merck Sharp & Dohme-Chibret pour les Pharmaciens Hospitaliers. Elles sont destinées à soutenir la réalisation en France d'un projet dans le cadre de la pharmacie hospitalière.

Pour l'année 2008 :

- ✓ la 13^{ème} bourse MSD, décernée en partenariat avec le SNPHPU et l'Académie nationale de Pharmacie porte sur le thème : « *L'éducation thérapeutique du patient* ».
- ✓ la 12^{ème} bourse MSD, décernée en partenariat avec le SYNPREFH et l'Académie nationale de Pharmacie porte sur le thème : « *Éviter l'évitable, comment lutter contre les effets iatrogènes évitables* ».

PRIX MÉMORIAUX

- **Prix Albert BUISSON**

Prix d'une valeur de 300 €, doté par les Laboratoires Aventis-Théraplix et destiné à récompenser *un jeune pharmacien de nationalité française*, éventuellement un *étudiant digne d'intérêt* et ayant obtenu d'excellentes notes au cours de ses études, de *préférence interne ou ancien interne des Hôpitaux* et se consacrant à la recherche ou à l'industrie. Ce prix a, en particulier, pour objet de lui venir en aide pour l'obtention d'une thèse ou pour la poursuite de ses études ou de ses travaux scientifiques.

- **Prix CHOAY**

Prix d'une valeur de 1 500 €, doté par le laboratoire C.C.D. et destiné à récompenser des travaux réalisés en France, de préférence par un pharmacien, ayant réalisé ou publié des travaux se rapportant à la micronutrition ou aux dispositifs médicaux.

- **Prix Michel DELALANDE**

Prix d'une valeur de 1 000 €, créé par Michel DELALANDE, doté par les arrérages de la donation de 60 000 €, constituée en l'an 2000 par M^{me} POMARET, née Line DELALANDE, fille de Michel DELALANDE, et Jean Carlos POMARET, son époux ex-président du Groupe DELALANDE, ainsi que M & M^{me} CAMBOULIVE, née Catherine DELALANDE et M & M^{me} MOINEL, née Odile DELALANDE, filles de Michel DELALANDE, destiné à récompenser un auteur, ou plusieurs auteurs travaillant en collaboration, ressortissants de l'Union européenne, par préférence pharmaciens, pour des travaux originaux intéressant les sciences pharmaceutiques et se rapportant de préférence à la pharmacodynamie, à la chimie thérapeutique ou à l'étude des substances chimiques naturelles. Si le Jury le juge souhaitable, ce Prix peut être répartie entre plusieurs bénéficiaires, sans qu'il soit nécessaire que les parts soient égales.

- **Prix Albert et Jacques SALMON**

Prix d'une valeur de 750 €, destiné à récompenser un *pharmacien* ou un *étudiant en Pharmacie*, de nationalité française, qui s'est signalé par une communication, une publication ou un travail de qualité, dans le domaine de l'*Hygiène* ou de l'*Orthopédie*.

PRIX PLURIANNUELS DÉCERNÉS EN ALTERNANCE

- **Prix de la Société des Amis des Facultés de Pharmacie de Paris (Amis Fac)**

Prix d'une valeur de 750 €, doté par les arrrages de biens du Syndicat Général de la Réglementation des produits pharmaceutiques dévolus par ses derniers présidents Maxime VAILLANT et Gabriel MAILLARD à la S.A.F.P.P. Il est décerné chaque année paire et destiné à récompenser un ou plusieurs auteurs travaillant en collaboration, de *nationalité française*, de *préférence pharmacien ou étudiant en pharmacie*, pour des travaux originaux ayant contribué à enrichir les sciences se rapportant à la Pharmacie, et de *préférence à la chimie thérapeutique*.

ou

Prix Ludovic et Colette DAVID

Les arrrages du legs de 30 000 F (4 573 €), constitué en 1986 sont décernés chaque année impaire et destinés à un *professionnel*, un *étudiant* ou un *chercheur* pour ses travaux dans le domaine des Sciences pharmaceutiques ou disciplines connexes, ou encore pour lui apporter une aide ou le récompenser en reconnaissance de ses mérites.

- **Prix René BERNIER**

Les arrrages du legs de 100 000 F (15 245 €), constitué en 1978, en accord avec les consorts GIHR, héritiers de M & M^{me} BERNIER, sont destinés à récompenser, chaque année paire, un *pharmacien de nationalité française*, de *préférence interne ou ancien interne en pharmacie* s'étant distingué par des publications originales, thèses ou autres, méritant une aide matérielle pour la poursuite de travaux intéressant les *Sciences pharmaceutiques ou biologiques* et, en priorité, pour lui *faciliter un séjour* de recherche à l'*étranger*. Cette somme peut, éventuellement, être partagée entre plusieurs bénéficiaires, sans qu'il soit nécessaire que les parts soient égales. Elle peut aussi être attribuée plusieurs fois à un même lauréat.

ou

Prix Maurice GIRARD

Les arrrages du legs de 300 000 F (45 732 €), constitué en 1988 par le Professeur M.-L. GIRARD, sont destinés à récompenser chaque année impaire un chercheur ou une *équipe* de chercheurs, pour aider à la réalisation d'un projet de *recherche dans le domaine de la Biologie*.

- **Prix de Biochimie végétale**

Prix d'une valeur de 380 euros, résultant de la fusion des Prix DUBAIL, Charles LEROY et LANDRIN. Il est destiné à récompenser un *pharmacien ou un étudiant en pharmacie de nationalité française*, auteur du meilleur travail ayant fait l'objet d'une publication scientifique portant sur l'isolement, l'analyse ou la biochimie des *constituants d'un végétal* ou sur de *nouveaux principes actifs* définis tirés des végétaux.

ou

Prix Jean-Charles et Raoul MESTRE

Les arrrages annuels du legs de 150 000 F (22 866 €), constitué en 1993, sont destinés à récompenser un ou plusieurs *pharmaciens ou non pharmaciens*, travaillant ou non en équipe, de *nationalité française*, pour leurs publications ou travaux en *botanique* ou de préférence en *biologie cellulaire*.

ou

Prix Alice ROLLEN

Les arrrages annuels du legs de 100 000 F (15 245 €), constitué en 1998, destiné à récompenser un chercheur pour des *travaux de botanique* ou de *biologie végétale* réalisés dans un laboratoire d'une des deux *Facultés de Pharmacie de Paris*.